

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2024 à 19h30
Date de convocation : 17 octobre 2024

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 00

Sous la présidence de Madame Denise KEMPF, Maire,

Etaient présents : Mme FRIEDRICH Christel, JEHL-MEYER Rachel, SCHMITT Nathalie, Mrs OHNET Claude, ROHR Michel, FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Didier, MEYER Frédéric.

Étaient absents excusés : M. RUDLOFF Jean-Louis.

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 13/08/2024 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Tarification 2025*
 - a) *Loyer appartement mairie*
 - b) *Salle des fêtes*
3. *Projet Eglise*
 - a) *Validation du projet*
 - b) *Validation des devis*
 - c) *Dossiers de demande de subvention*
4. *Tracteur partagé – Prise en charge travaux de réparation*
5. *Travaux*
6. *Compte Financier Unique*
7. *Personnel Communal – Poste d'agent technique*
8. *Divers et Information*

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/08/2024 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 août 2024 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Didier JEHL unanimement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. TARIFICATION 2025

- a) Loyer Appartement mairie

Le bail de la locataire actuelle arrivant à échéance au 01.11, il convient de délibérer sur l'augmentation ou non du loyer en fonction de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre.

Ce dernier prévoit une évolution de 20.54€, ce qui porterait le montant à 650.54 € au lieu de 630 € auquel s'ajoute la provision mensuelle sur charge de 90 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** l'augmentation du loyer de l'appartement mairie à partir du 1^{er} novembre 2024,
- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer la locataire.

ADOPTÉ À 5 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

b) Salle des Fêtes

	Tarif 2024 Schwobsheim	2025	Tarif Extérieurs	2025
Salle entière	113 €	117€	226 €	234€
2/3 salle	90 €	93€	180 €	186€
Réception familiale	69 €	71€	138 €	142€
Réunion	69 €	71€	138 €	142€
Cuisine	15 €	15€	15 €	15€
Percolateur	3 €	3€	3 €	3€
Casse verrerie	1 €	1€	1 €	1€
Casse vaisselle	2 €	2€	2 €	2€

Le conseil après délibération,

- **DECIDE** d'appliquer la hausse des tarifs pour la salle des fêtes selon les sommes indiquées ;
- **CHARGE** Madame le Maire de mettre à jour la tarification sur les documents de location.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROJET EGLISE

a) *Validation du projet*

L'intervention de membres du Conseil de Fabrique au cours de la dernière séance du Conseil Municipal pour présenter le projet, s'est vu complétée par une consultation des membres de ce Conseil.

Il s'est prononcé favorablement pour la poursuite du projet de peinture et de la mise aux normes électriques de l'église.

La consultation du SGC (Centre de Gestion Comptable) de Sélestat a indiqué que la participation du Conseil de Fabrique devra se matérialiser par une convention avec la commune pour fixer le montant de sa participation et que cette somme serait assimilée à une subvention reçue.

A la vue de cette information, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite du projet au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **CONFIRME** sa volonté de porter le projet de l’église (peinture et mise aux normes électriques),
- **CHARGE** Madame le Maire d’élaborer la convention entre la commune et le Conseil de Fabrique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de participation du Conseil de Fabrique au titre du projet,

ADOpte À L’UNANIMITÉ

b) Validation des devis

Conformément à la demande de l’assemblée lors de la précédente séance, les fournisseurs ont été recontactés pour obtenir des devis plus détaillés et précis.

Ils s’élèvent à :

Kratzeisen Peinture	51 052.69 € HT	61 263.23 € TTC
Thierry Herr rénovation	18 470.00 € HT	22 164.00 € TTC
Welec	4 439.83 € HT	5 327.80€ TTC
TOTAL	73 962.52 € HT	88 755.03€ TTC

Afin de permettre la poursuite du projet, les Conseillers sont invités à se prononcer sur la validation de ces devis, qui seront signés lorsque les subventions seront notifiées.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** l’état des dépenses tel que précédemment présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les commandes dès que les subventions seront accordées.

ADOpte À L’UNANIMITÉ

c) Dossier de demande de subvention

Un dossier de demande de subvention auprès de la CeA (Collectivité Européenne d’Alsace) dans le cadre du programme Fonds Communal Alsace sera déposé. Celui-ci prévoit une participation de 42% selon le taux modulé de la commune.

Cette subvention sera adjointe à une demande de fonds de concours à la CCRM à hauteur de 6 000 € pour limiter la partie restant à la charge de la commune.

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Mtant HT	Désignation	Mtant HT
Travaux	73 962.52 €	CEA (42%)	31 064.26 €
		Conseil Fabrique (27.04%)	20 000.00 €
		CCRM (8.11%)	6 000.00 €
		Autofinancement (22.85 %)	16 898.26 €
TOTAL	73 962.52 €	TOTAL	73 962.52 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- **CHARGE** Madame le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la CEA et de la CCRM,

ADOpte À L'UNANIMITÉ**4. TRACTEUR PARTAGE – PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX DE REPARATION**

En 2023, une réparation majeure a dû être réalisée sur le plateau de coupe du tracteur partagé entre les communes de Boesenbiesen et Schwobsheim, pour un montant de 4 264 €HT. Il avait été convenu que la Commune de Schwobsheim participerait à cette facture à hauteur de 1500 €, même si l'utilisation était minime pour les années 2023 et 2022.

Le titre de recette n'ayant pas été réalisé dans les temps, il est désormais demandé par le SGC de Sélestat, que la Commune de Schwobsheim se positionne officiellement à travers une délibération, sur la prise en charge partielle de cette réparation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la participation de 1500 € de la commune de SCHWOBSHEIM dans la réparation du tracteur partagé,
- **CHARGE** Madame le Maire procéder au mandatement de cette somme.

ADOpte À L'UNANIMITÉ**5. TRAVAUX**

- *Elagage des arbres :*

A la suite d'un dossier de demande de Permis de Construire rue Principale, la CeA a émis une remarque concernant la visibilité à la sortie de la propriété et demandant la taille des arbres. Il est proposé de faire réaliser des travaux de taille et élagage sur les prunus de la rue Principale et les frênes. Des devis ont été demandés aux artisans du secteur.

St Paul Espace vert propose un devis à 4 254 € TTC (3545€HT) et Branche à Branche un devis de 1 632 € TTC (1360 € HT).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Branche à Branche pour un montant de 1 632€,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et à le faire suivre.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

- *Voirie :*

La signalisation provisoire (balises et panneaux) a été installée par Est Signalisation à la place des balises fournies par la CeA conformément au devis proposé.

La CeA nous a informé que la commission territoire de vie Centre Alsace a validé le versement d'une participation de 2 328 € représentant 40% des dépenses issues du devis de 5 820 € HT.

6. COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU

Notre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) a questionné les collectivités de son secteur sur la possibilité de migrer vers le CFU. Ce compte est une simplification des comptes de Gestion et du Compte Administratif en un seul document. Il est élaboré à travers différents échanges entre le Comptable public et la collectivité. Il doit être voté pour le 30 juin de l'année suivante.

Cette évolution requiert des prérequis techniques (utilisation de la nomenclature M57, dématérialisation du budget en XML, ...) et l'avis du Conseil. A l'horizon 2026 cette pratique sera obligatoire pour toutes les collectivités.

Il est proposé d'anticiper et de passer à ce CFU pour 2025 sur les comptes 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le passage au CFU (Compte Financier Unique) pour 2025 pour les comptes 2024,
- **CHARGE** de faire les évolutions comptables du logiciel nécessaire à cette nouvelle pratique,
- **CHARGE** Madame le Maire de signer la convention avec la DGFIP si nécessaire.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

7. PERSONNEL COMMUNAL – POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Par délibération du 18 mars 2024, un poste d'Agent Technique a été créé à raison de 8h maximum par semaine jusqu'au 31.12.2024.

La personne qui avait été recrutée pour cette mission, n'a pas souhaité poursuivre la collaboration avec la commune pour des raisons personnelles à l'échéance du 30.09.2024. Aussi la commune était à nouveau à la recherche d'un agent pour quelques heures par semaine. Un habitant du village a candidaté, un contrat pourra lui être proposé du 01/11/2024 au 31/03/2025 à raison de 4h hebdomadaires avec l'autorisation d'effectuer 2 heures complémentaires par semaine si besoin.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour la période du 01.11.2024 au 31.03.2025 pour une durée hebdomadaire de Service de 4h avec possibilité d'effectuer 2 heures complémentaires si besoin,
- **FIXE** la rémunération à l'échelon 1 du grade,
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder au recrutement.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS ET INFORMATIONS

- ◆ Appartement Presbytère : M. ANDRZEJESWIKI a déposé son préavis en vue de libérer

l'appartement n° 2 (F3) qu'il occupe depuis le début. Le logement devrait pouvoir être remis à la location début décembre.

- ◆ Fête de Noël du RPI : Elle se déroulera cette année à Schwobsheim le soir du 13 décembre. C'est BS Dynamique, l'association des parents d'élèves qui portera l'organisation de cet évènement. Elle pourra se dérouler à l'arrière de la salle des fêtes avec accès à la salle pour se réchauffer et se restaurer.
- ◆ Fête des aînés : Elle se déroulera le dimanche 12 janvier 2025.
- ◆ St Nicolas école : Des grands « Manalas » seront offerts à tous les enfants du RPI avant Noël de la part des deux communes.
- ◆ Génération Vélo : Il est proposé de reconduire l'opération « Savoir rouler à vélo » en début d'année 2025. Les frais seront partagés avec la commune de Boesenbiesen comme en 2023.
- ◆ Remise en navigation du canal : Un référé déposé près le Tribunal Administratif, a conduit à mettre en suspens les travaux d'aménagement qui avaient débutés en août dernier.
- ◆ Calvaire rue des Bergeronnettes : Didier JEHL souhaite savoir si l'entretien de ce dernier pouvait revenir à la commune puisqu'il est situé sur un terrain communal.
- ◆ Miroirs : Frédéric MEYER informe l'assemblée que le miroir situé rue de Hessenheim est rempli d'eau et n'est plus efficace. Il demande également où en est le projet d'installation d'un miroir au début de la rue des Lilas pour permettre une meilleure visibilité.
- ◆ Projet de lotissement : Nathalie SCHMITT questionne sur l'avancement du projet de lotissement. Le dossier de Permis d'aménager est à l'instruction, une demande de pièces complémentaires a été émise par l'ATIP en direction de SOVIA.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 h 25 mn*

A Schwobsheim, le 25 octobre 2024

Le Maire,
Denise KEMPF

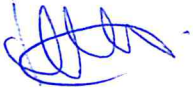
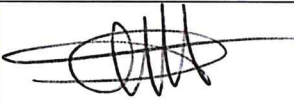


Le secrétaire de séance,
Didier JEHL



Tableau de présence, séance du 23 octobre 2024Ordre du jour :

9. *Approbation du procès-verbal de la séance du 13/08/2024 et désignation d'un secrétaire de séance*
10. *Tarification 2025*
 - c) *Loyer appartement mairie*
 - d) *Salle des fêtes*
11. *Projet Eglise*
 - d) *Validation du projet*
 - e) *Validation des devis*
 - f) *Dossiers de demande de subvention*
12. *Tracteur partagé – Prise en charge travaux de réparation*
13. *Travaux*
14. *Compte Financier Unique*
15. *Personnel Communal – Poste d'agent technique*
16. *Divers et Information*

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Denise KEMPF	Maire		
OHNET Claude	1 ^{er} Adjoint		
Michel ROHR	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Didier	Conseiller		
FRIEDRICH Christel	Conseillère		
HAUMESSER Rémy	Conseiller		
FROMMER Olivier	Conseiller		
SCHMITT Nathalie	Conseillère		
MEYER Frédéric	Conseiller		
JEHL-MEYER Rachel	Conseillère		
RUDLOFF Jean-Louis	Conseiller		